

AJACCIO – 22 FEVRIER 2024

SALLE/ADRESSE :	Palais des Congrès – Quai L’Herminier – 20 000 Ajaccio
PARTICIPANTS :	150 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	18 h 05 à 20 h 12

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Étienne BALLAN	CPDP
M.	Michel GAIRAUD	CPDP
M.	Antony HOTTIER	CPDP
M.	Sébastien FOURMY	CPDP

Intervenants :

Mme	Kristenn Le BOURHIS	Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
M.	Frédéric AUTRIC	DREAL Occitanie
Mme	Catherine RIERA	Gloria Maris
M.	Jean-Luc SAVELLI	Qualitair Corse
Mme	Christine NATALI	CPIE d’Ajaccio
M.	Thierry HOOLANS	ADN PassPartou
Mme	Laurence CONSTANTIN	Global Earth Keeper
M.	Daniel DEFUSCO	Comité régional des pêches
M.	Stefanu VENTURINI	CCI

“ Le golfe d’Ajaccio en débat : quelles solutions pour quel avenir ?”

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je me présente pour commencer. Je m'appelle Étienne BALLAN et je suis le coordinateur du débat public « La mer en débat » pour la façade Méditerranée, c'est-à-dire pour les trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et bien sûr la Corse où nous sommes ce soir.

Je voulais déjà vous remercier beaucoup d'être venus nombreux ce soir. On a une soirée de travail, de réflexion, d'information aussi, pour réfléchir à l'avenir du golfe d'Ajaccio, et, au-delà du golfe d'Ajaccio, d'une certaine façon, à l'avenir de la Méditerranée française. Voilà pourquoi vous êtes là. J'espère que tout le monde est bien d'accord avec le thème de la réunion. Je ne vois pas de mains qui se lèvent ou de personnes qui se précipitent pour sortir. Donc, vous êtes au bon endroit.

Je vais vous présenter en quelques mots, pour démarrer notre réunion, ce qu'est ce débat public, et vraiment en quelques phrases, qui nous sommes et c'est la Commission nationale du débat public, la CNDP.

C'est une autorité administrative indépendante. Que faisons-nous ? Nous faisons en sorte que vous puissiez exercer votre droit, qui est un droit dans la constitution française. C'est l'article 7 que vous avez à l'écran de la charte de l'environnement. Ce droit que vous avez tous, que nous avons tous, est celui d'être informé et de participer à l'élaboration de décisions publiques qui ont un impact sur l'environnement. Cela veut dire que nous organisons des concertations ou des débats publics bien avant que les décisions soient prises, de façon à ce que le public puisse peser sur la décision, participer à l'élaboration de la décision.

Pour cela, nous suivons un certain nombre de règles : la transparence, l'organisation des échanges, la restitution et un principe d'argumentation. Cela veut dire que, ce soir, dans tous nos échanges, vous êtes libres de parler de ce que vous voulez, vous êtes libres de parler comme vous voulez, avec deux limites : la première est que l'on vous demande de ne pas faire une quelconque attaque *ad hominem*, c'est-à-dire une attaque à l'intention d'une personne, bien entendu. Et également, on vous demande d'argumenter. C'est-à-dire que si vous dites quelque chose, il faut juste que vous expliquiez pourquoi. C'est simplement cela, la règle du jeu.

Concrètement, qu'est-ce que ce débat « La mer en débat » ? C'est le premier débat de planification maritime. Il y a plusieurs raisons à cela. En fait, la France a, pour appliquer des directives européennes, un document stratégique de façade. Parfois, on dira ce soir DSF. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce document stratégique de façade, c'est le document public qui prend des décisions politiques et stratégiques pour la mer et pour les littoraux. Il dure 6 ans. Et la prochaine version de ce document commencera en 2025. Nous sommes en 2024 et nous faisons le débat public qui doit permettre de préparer les décisions de l'État pour orienter le devenir de la mer.

Nous sommes sur des choses sérieuses et concrètes, pour définir l'avenir de la mer et du littoral. Le débat se déroule jusqu'au 26 avril, je laisserai tout à l'heure les services de l'État expliquer un peu plus en détail ce qu'il y a à l'intérieur de ce DSF.

Le débat se déroule simultanément sur les 4 façades françaises : les trois, Manche, mer du Nord, Atlantique, et notre façade Méditerranée. Jusqu'au 26 avril pour l'ensemble de ce débat. Concrètement, je ne vais pas aller beaucoup plus loin. En Méditerranée, nous avons fait 6 escales, nous sommes à la 5^e. Et là, vous avez tous les autres bassins de vie où nos collègues des autres façades ont fait un certain nombre de réunions. Donc, nous sommes ici dans une réunion, sachez qu'il y a déjà eu presque 250 événements qui se seront déroulés sur l'ensemble des façades. Nous sommes à un peu plus de la moitié du débat. Vous pouvez retrouver tous ces éléments – souvent, ce sont des réunions thématiques, des réunions géographiques, des réunions de tous ordres – sur le site de La Mer en débat.

Et en Corse, voilà l'ensemble des événements qui ont été réalisés. Comme vous le voyez, on arrive un peu à la fin, puisque notre forum débat à Ajaccio est l'avant-dernier événement en Corse, dans le cadre de ces escales. Demain, il y a une conférence-débat à Bonifacio sur les questions de navigation et de coopération internationale. Je vous rassure, vous pourrez toujours continuer à débattre et à participer au débat, notamment en ligne, et également à travers une journée spécifique le 16 mars, qui rassemblera un panel de citoyens, auquel vous pouvez être candidat si vous le souhaitez. Donc, jusqu'au 26 avril, il y aura encore beaucoup d'occasions de débattre.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Je vais maintenant donner la parole à Mme Le BOURHIS et M. AUTRIC de bien vouloir venir à la salle, puisque la CNDP a été saisie pour organiser ce débat. Par celui qui va décider de ce document stratégique de façade, c'est-à-dire par l'État, à travers trois ministères qui nous ont saisis et qui seront les décideurs à la fin. Ces décideurs auront l'obligation de répondre et de tenir compte de tout ce qui sortira du débat public. Tenir compte ne veut pas dire forcément suivre. Cela ne veut pas dire que le débat public s'impose à eux. En revanche, ils participent à l'ensemble des échanges. Les services de l'État d'ailleurs, je les en remercie, sont nombreux ce soir pour répondre à l'ensemble des questions. Et bien entendu, à la fin de ce débat public, nous ferons un compte-rendu, et les services de l'État répondront à ce compte-rendu. Je leur donne maintenant la parole pour qu'ils nous expliquent sur quoi porte, pour eux, le document stratégique de façade, ce qu'ils attendent du débat public en 7 minutes.

Mme Kristenn Le BOURHIS, Direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Bonjour à tous. Je suis Kristen Le BOURHIS, je travaille à la Direction interrégionale de la Mer Méditerranée et j'ai la chance d'être parmi vous aujourd'hui pour vous informer et recueillir vos informations, dans le cadre de ce débat public relatif à la planification maritime.

Ce dont nous allons vous parler aujourd'hui avec mon collègue, Frédéric AUTRIC, c'est d'abord vous expliquer plus précisément ce qu'est la stratégie maritime. Comme l'a expliqué M. BALLAN, c'est un document qui comprend différents objectifs, mais avec un but : l'atteinte du bon état écologique. Veiller à ce que les activités maritimes soient le plus durable possible, mais aussi que l'on parvienne à concilier ces activités ensemble.

Le deuxième point sera consacré au développement de l'éolien flottant en mer.

D'abord, cette stratégie vise à atteindre le bon état écologique. Ce bon état écologique, qu'est-ce que c'est ? Ce que vous voyez là, sur la *slide*, est ce que l'on appelle, en langage de l'Union européenne, des descripteurs : les poissons céphalopodes, les cétacés, les oiseaux marins, la question de l'eutrophisation. Et tous les 6 ans, nous allons évaluer l'ensemble de ces éléments du milieu marin. Ce que vous pouvez voir, en rouge, c'est ce qui ne se porte pas bien ; en vert, c'est ce qui se porte bien ; et en gris, c'est ce qui n'est pas évalué. Là, vous pouvez voir que, sur ce milieu marin, nous avons un fort besoin de connaissance.

Je ne les passerai pas tous en revue, mais pour la Corse particulièrement, vous avez une plante : la posidonie. Sur l'ensemble de la façade, 66 % de cet herbier, qui représente un enjeu écologique majeur, se trouve en Corse. Aujourd'hui, son état est qualifié de moyen à bon selon les zones. Donc, c'est plutôt positif. Dans les enjeux qui concernent la Corse, il y a un enjeu cétacé. Là, avec les dauphins qui sont évalués en bon état écologique. En revanche, le cachalot ne l'est pas.

Pour atteindre ce bon état écologique, ce sur quoi nous allons avoir besoin de vous ce soir, c'est la question des zones de protection forte. Ce sont des zones sur lesquelles l'ambition est de réduire l'activité pour améliorer le milieu marin. Nous avons un objectif d'atteindre 5 % de l'ensemble de nos eaux de la façade, en zone de protection forte. Aujourd'hui, nous sommes à 0,22. Donc, vous voyez que la marche est grande pour pouvoir atteindre 5 % en zone de protection forte. Ce que cette carte vous montre aussi, c'est qu'autour de la Corse, vous concentrez un certain nombre d'enjeux écologiques sur lesquels il est possible de développer ces zones. Ce qui apparaît sur la carte, c'est des secteurs qui sont à privilégier. Vous voyez, les secteurs sont très grands. L'objectif est de voir, à l'intérieur de ces secteurs, quelles seraient les zones qui seraient les plus propices au développement de cette zone de protection forte.

Le document stratégique de façade, je vous l'expliquais, l'objectif est d'atteindre le bon état écologique, mais c'est aussi de veiller à ce que les activités maritimes soient le plus durable possible. Là, vous avez les activités maritimes principales. Et tout de suite, vous pouvez voir que, dans le golfe d'Ajaccio, vous concentrez une partie importante de l'ensemble de ces activités. Donc, l'enjeu derrière la durabilité est aussi un enjeu de conciliation de ces activités. Là, vous le voyez, vous avez la pêche côtière, avec une zone qui concentre une partie importante de la flottille de Corse, des enjeux aquacoles également, le transport maritime, évidemment, avec le transport de passagers, le sujet de la croisière. Mais plus généralement, vous êtes une zone extrêmement attractive, avec un poids économique du tourisme qui est particulièrement important. Donc, enjeux écologiques, enjeux socioéconomiques. Et notre objectif, justement, est de les concilier. Et c'est pour cela que vous êtes là ce soir, pour nous apporter votre appui dans cette conciliation.

J'achève là cette présentation générale et je passe la parole à Frédéric AUTRIC sur la question du développement de l'éolien flottant en mer. Merci beaucoup.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant Méditerranée, DREAL Occitanie

Bonsoir à tous. M. BALLAN me dit que j'ai une minute pour vous présenter le sujet de l'éolien en mer.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Le sujet de l'éolien en mer est effectivement au cœur aussi de ce débat public, puisqu'il va s'agir d'identifier de nouvelles zones de développement de l'éolien en mer, au large des façades maritimes du continent.

Là, j'avais préparé une *slide* pour vous montrer l'intérêt de développer l'éolien en mer. Retenez que l'on sera amenés à sortir des énergies fossiles qui constituent une grande dépendance de notre mix énergétique. Pour sortir des énergies fossiles, il nous faudra baisser, d'ici à 2050, nos consommations d'énergie. Vous voyez que le camembert, entre aujourd'hui et 2050, se réduit. Et malgré cette baisse de la consommation, nous serons également obligés d'augmenter la production d'électricité, parce que l'on va constater que si l'on n'utilise plus les énergies fossiles, comme le gaz et le pétrole, il faut les remplacer, et notamment par l'électrique pour les voitures, pour chauffer sa maison ou pour faire tourner nos industries.

La France a l'ambition de pouvoir accélérer le déploiement d'une électricité décarbonée, à travers à la fois la relance du nucléaire, mais également l'augmentation des énergies renouvelables, dont l'éolien en mer.

Pour la Méditerranée, les projets d'éolien en mer que l'on développera : vous avez ici une infographie très rapide qui explique comment on produit l'électricité de la mer vers la terre. Vous observez que les éoliennes sont flottantes. C'est une technologie nouvelle, sur laquelle la France souhaite garder le *lead* au niveau mondial, puisque nous avons aujourd'hui trois fermes pilotes qui se développent en Méditerranée et nous voulons passer à une échelle commerciale.

Et je terminerai par cette *slide*, pour vous dire que, dans le cadre de ce débat, ce que l'on souhaite, c'est que le public nous permette d'identifier ces nouvelles zones de développement à deux horizons temporels : dans les 10 prochaines années, où ferons-nous de l'éolien en mer ? Et à 2050, où est-ce que nous pourrions également en réaliser ? Et pour aider à ce débat, vous observez que l'on donne deux types d'information.

La première est une ambition pour la Méditerranée, avec des objectifs de puissance. On voit ici indiquées des valeurs de puissance à installer d'éolien en mer. Mais on donne également une cartographie où la Corse n'apparaît pas, parce qu'en fait le gros travail qui a été fait depuis le début des années 2010 et qui s'est concrétisé avec le document de façade approuvé en 2019, avec l'ensemble de la communauté maritime, a identifié que les seuls espaces potentiels pour accueillir de l'éolien en mer flottant se situaient dans le golfe du Lion, sur le plateau continental méditerranéen, pour deux raisons principales qui sont liées à des conditions techniques. On recherche absolument des zones ventées, mais également des zones qui ne soient pas trop profondes. Et notamment, on s'était fixé une barrière à 200 mètres de fond. Et quand on observe les bathymétries en Méditerranée, aussi bien au large de la Corse, des Alpes maritimes que du Var, on a des fonds trop profonds, alors que dans le golfe du Lion, entre la limite espagnole et le golfe de Fosse-sur-Mer, on a des espaces intéressants. Vous voyez sur cette carte 4 grandes zones qui pourraient accueillir de nouveaux projets.

J'en ai terminé.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour ces interventions. Je demande à Michel GUEROT de me rejoindre sur la scène et je vais vous présenter comment se déroulera la soirée. Vous avez peut-être été surpris de la disposition de la salle, vous n'êtes pas forcément habitués à avoir une réunion de ce type. Donc, j'essaierai d'être le plus clair possible.

Ce soir, nous sommes dans un forum-débat. Le principe est que ce n'est pas une réunion plénière avec une tribune qui répond à des questions, et un ping-pong comme cela. Ce n'est pas le but. Le principe est d'essayer de vous mettre dans la position et que vous réfléchissiez ensemble à l'avenir du golfe d'Ajaccio, en essayant de récupérer un maximum d'informations de la part des acteurs qui sont déjà, pour un certain nombre d'entre eux, des acteurs, des parties prenantes, des entreprises, des organisations, des associations qui travaillent ou qui utilisent ce golfe d'Ajaccio.

Comment est-ce que cela va se passer ? On vient de voir la présentation de l'État. On va ensuite passer, dans quelques minutes à ce moment de forum. Un forum, cela veut dire que, quand je vous le dirai tout à l'heure, je vous demanderai de vous lever et vous pourrez circuler autour des six stands qui sont autour de la salle et discuter avec ces acteurs, que je remercie déjà tout de suite pour leur participation, pendant un assez long moment. Vous pourrez aller discuter avec eux, prendre de l'information, réfléchir, échanger, poser toutes vos questions. Puis, à un moment donné, ce temps d'information et d'échange s'arrêtera et vous reprendrez votre place à votre table. Et on partira dans un travail, cette fois-ci, de réflexion collective, à 5, 6, 7, puisque vous êtes à peu près ce nombre-là autour des tables, pour arriver à proposer des orientations pour l'avenir du golfe d'Ajaccio.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Cet exercice est important. Il est aussi important pour le golfe d'Ajaccio. Mais il faut aussi l'envisager peut-être pour ce à quoi il peut rendre service, pour la Méditerranée, dans son ensemble. Quelque part, la demande que l'on vous fait ce soir est de travailler sur le golfe d'Ajaccio, pour vous, pour les Ajacciens, mais d'y travailler en pensant aussi à l'ensemble de la Méditerranée française. Peut-être que votre golfe peut faire exemple pour d'autres régions méditerranéennes françaises.

On finira ensuite par des conclusions – j'expliquerai tout à l'heure.

Pour démarrer la discussion, on a souhaité vous faire un petit retour. Il y a déjà eu, comme vous l'avez vu tout à l'heure, une visite-débat hier, en bateau, du golfe pour ceux qui le souhaitent. Et donc, Michel GUEROT, qui est membre de la Commission particulière du débat public, va nous dire en quelques mots quels ont été un peu les thèmes qui ont été traités ou débattus lors de cette visite.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

Bonsoir. Effectivement, en quelques mots, hier, il y a eu une visite-débat en bateau dans le golfe d'Ajaccio. Il y avait à peu près une soixantaine de participants. D'ailleurs, une trentaine d'entre vous étaient sur ce bateau et pourront témoigner dans les échanges qui suivront de cette expérience.

L'objectif était simplement de s'en rendre compte, avant ce soir, de débattre sur le fond, de la richesse, de la complexité, de la diversité des enjeux sur un site exceptionnel, donc le golfe, qui concentre des enjeux qui pourraient être inspirants pour le débat, mais sur l'ensemble de la façade méditerranéenne. Sans entrer dans le détail, des arguments, des inquiétudes et des propositions qui ont été énoncées pendant cette visite-débat, un rapide aperçu des sujets abordés, une dizaine de sujets, que j'ai notés pour ne pas les oublier. Sans hiérarchie, en vrac :

- La perspective et les conséquences de la montée des eaux, de l'érosion marine en passant devant l'exemple de l'aéroport.
- Les coffres d'amarrage pour les grands yachts et les conséquences pour l'accès aux plages et la pratique des activités de loisirs.
- La protection des oiseaux dans le golfe d'Ajaccio, comme le goéland d'Audouin.
- L'état de la posidonie et la disparition de la nacre.
- Les différents niveaux de protection de la biodiversité.
- L'aquaculture, ses impacts, ses effets négatifs et positifs.
- La pollution terre/mer.
- Les bateaux de croisière.
- On a aussi abordé sur ce bateau, sur cette visite-débat, le mix énergétique de la Corse avec l'enjeu de la rénovation de la centrale thermique.
- Le risque de disparition d'espèces endémiques comme l'escargot de Corse.

Voilà une liste sans classement hiérarchique et qui n'est pas exhaustive.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Michel. Avant de commencer, je vais vous présenter les six stands, les six organisations qui ont bien voulu se prêter au jeu de l'échange avec vous. Je vais leur demander de venir ici. On va leur demander de se présenter, de présenter qui ils sont tout simplement et de quoi ils vont vous parler sur chacun des stands. On va le faire dans l'ordre des stands, on va commencer par la droite et on va remonter la salle. Donc, c'est Mme RIERA, qui va commencer pour Gloria Maris.

Mme Catherine RIERA, Gloria Maris

Merci beaucoup. Bonsoir à tous. Merci pour votre présence. Nous serons très contents de vous accueillir sur notre stand pour pouvoir vous donner toutes les informations possibles, répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur ce sujet qui fait souvent débat, sur lequel il y a beaucoup d'informations très souvent fausses. Et je vous remercie d'ailleurs, Monsieur BALLAN, d'avoir modifié le titre de votre présence dans ce débat, puisque celui qui avait été annoncé prioritairement était extrêmement orienté. Donc, merci beaucoup d'avoir modifié, puisque l'on parlait de pollution, de contamination de la faune et de la flore, d'implantation sur un grand site de France. Bref, une approche très polémique. Nous voudrions être extrêmement transparents avec vous, mettre à disposition vraiment tous les éléments d'information que vous souhaitez avoir, en toute transparence. Ils sont scientifiques. On est dans un cadre extrêmement suivi, extrêmement contrôlé. Je pense que l'on est la profession la plus contrôlée autour de cette table, avec des contraintes réglementaires, législatives, sanitaires,

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

scientifiques, avec un suivi extrêmement rigoureux depuis plus de 40 ans. Et nous serons ravis, avec l'équipe qui m'accompagne, notamment notre responsable production, ingénieur, de répondre à toutes vos questions et de vous mettre à disposition les cartographies et les documents de référence qui vous permettront d'y voir plus clair et de vous faire votre propre opinion sur cette question.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Madame RIERA. Monsieur SAVELLI.

M. Jean-Luc SAVELLI, Qualitair Corse

Moi, c'est Qualitair Corse. Je vais vous parler de pollution de l'air, avec un petit focus sur la pollution maritime, en tout cas les émissions polluantes émises par les navires, les gros navires. On travaille à Qualitair Corse, depuis plus de 15 ans, sur ces problématiques-là, et pour la surveillance de toutes les pollutions, y compris des pollutions portuaires. Donc, je vous présenterai notamment des résultats d'un programme européen, que l'on vient de terminer, qui se voulait positif et voulait apporter des solutions de réduction de la pollution au niveau des ports.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame NATALI, s'il vous plaît ?

Mme Christine NATALI, CPIE d'Ajaccio

Le CPIE d'Ajaccio, l'association de protection de la nature, éducation populaire, que, j'espère, vous connaissez, au jardin des Milelli, qui s'occupe surtout d'éducation de la jeunesse. Donc, après avoir largement consulté le document dont il est question, notre contribution à l'animation du débat public « La Mer en débat » cible le sujet de l'accès populaire à la mer. Je m'explique.

Dans le document stratégique, la mer est soit un espace économique, sous diverses formes, des ressources à exploiter, l'espace du trafic maritime ou un stade de loisirs. Soit un espace à protéger. Il s'agit alors de rendre les activités lucratives compatibles avec le maintien d'un bon état et de mettre sous cloche quelques zones à fort enjeu. Les activités n'y sont abordées que sous l'angle du chiffre d'affaires ou des nuisances qu'elles génèrent. Les hommes y sont soit des professionnels, soit des clients. Jamais la mer n'y est envisagée sous l'angle des riverains qui l'habitent et des relations qu'ils nourrissent avec elle.

Pouvons-nous, à l'opportunité de ce débat public, suggérer à nos dirigeants la fonction vitale de la mer pour l'épanouissement et la bonne santé de ceux qui la pratiquent ? Si nous devons y renoncer, faute d'être capables de produire des indicateurs chiffrés de ce que nous prétendons, reste encore cet argument : « Sans éducation populaire à la mer, c'est le ni/ni pour le tandem économie/écologie : ni nous n'éduquerons de citoyens soucieux de sa conservation, ni nous ne formerons les professionnels de la mer. » Car c'est un paradoxe, malgré ces 1 000 km de côte, il n'y a pas d'accès populaire à la mer en Corse. Trois mises à l'eau dans le secteur golfe d'Ajaccio, qui ne sont même pas cartographiées dans le document – nous le compléterons. Des clubs nautiques vivent, voire déclinent dans des installations vétustes qu'ils occupent de façon précaire. Comment peut-on imaginer que les jeunes protègent la mer, s'orientent vers les métiers du nautisme, sans jamais avoir pratiqué la mer ?

Sur ce constat, l'économie et l'écologie peuvent se retrouver autour du pivot que représente l'éducation populaire. La première étape, impensée donc, l'acquisition par la pratique régulière de compétences à la mer. Elles sont prérequis pour ensuite voir poindre les vocations professionnelles pour les métiers du nautisme comme de l'environnement. Mais surtout pour offrir à chacun, quels que soient son projet et ses moyens financiers, de jouir en autonomie d'un espace de liberté et de beautés inouïes.

Je vous propose donc de nourrir ce thème de réflexion au stand du CPIE d'Ajaccio. Nous accueillons vos témoignages de pratiques accomplies comme vos désirs inassouvis avec mes collègues.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Madame NATALI. Vous l'aurez compris, Gloria Maris est ici, Qualitair après, CPIE au fond ici. On continue le tour de table, je vais demander à M. HOOLANS et Mme CONSTANTIN de faire le même exercice, un peu plus court, pour que l'on puisse démarrer ensuite.

M. Thierry HOOLANS, Président association ADN PassPartou

Bonsoir. ADN PassPartou. Nous, nous nous posons des questions parce que, avant l'apparition des moteurs marins, la baleine qui était née à l'époque est née dans un monde du silence. Aujourd'hui, lorsque ses descendants naissent, ils naissent dans un monde du vacarme. Le problème est énorme. Avec l'accumulation physique de toutes les vibrations sonores que nous faisons sous l'eau, que nous, nous n'entendons pas, nous n'avons même pas le matériel nécessaire pour entendre certains spectres

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

sonores sous l'eau, parce qu'il y a des tas d'éléments multiples qui sont à prendre en compte, et dont nous ne sommes pas capables techniquement d'en prendre compte pour l'instant, nous nous avançons par exemple à faire des éoliennes flottantes, dont on ne connaît pas ni ce qui se passera en amont, ni ce qui se passera en aval.

Donc, nous étudions depuis 30 ans les effets physiques sonores sous-marins et ce que cela donne sur les êtres vivants sous-marins, y compris les plantes, donc les algues.

Mme Laurence CONSTANTIN, Global Earth Keeper

Bonjour. Je suis cofondatrice de l'association Global Earth Keeper. Skipper également depuis 30 ans. Et je confirme que, depuis ces 30 ans, je vois bien la mer Méditerranée, et les autres d'ailleurs, se dégrader à une vitesse grand V. Je viens en appui à M. HOOLANS, parce que l'on travaille souvent ensemble. Mais je viens aussi présenter la problématique des biomédias filtrants qui sont issus des stations d'épuration et qui se retrouvent en mer, par des dysfonctionnements, des malformations, etc. Et nous essayons de régler ce problème-là. Sauf que c'est à l'État de le faire, qu'il existe déjà des lois. Il suffit juste de les appliquer.

Le golfe d'Ajaccio n'est pas très impacté encore par ces problèmes-là. Mais cela veut dire que, lorsqu'il y a des lois, il suffit juste de les mettre en place.

Et si vous voulez me voir, je suis là-bas au stand.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Ensuite, on continue le tour, Monsieur DEFUSCO, s'il vous plait.

M. Daniel DEFUSCO, Président du Comité régional des pêches

Bonsoir. Daniel DEFUSCO, président du Comité régional des pêches et des élevages marins de Corse. Cet organisme représente tous les socioprofessionnels qui vivent de la mer, donc pêcheurs professionnels, aquaculteurs. On les représente dans toutes les instances régionales, nationales, européennes. On défend leurs intérêts, qu'ils soient au niveau administratif, sécuritaire, réglementaire de plus en plus, parce que l'on est systématiquement attaqué dès qu'il y a quelque chose. Une ressource qui diminue, c'est toujours la faute du pêcheur. Je pense que vous savez tous ici qu'il n'y a pas que cela, il y a le réchauffement climatique, les pollutions et tout le reste. Donc, il faut que l'on en parle souvent, c'est ce que l'on fait. Et il ne faut pas oublier que les pêcheurs, leur fonction première est de nourrir la population, qu'ils le font de manière durable.

Sur la Corse, tout à l'heure, on a parlé des zones de protection fortes. Il y a plus de 20 % d'aires marines protégées en Corse. Cela n'existe dans aucune autre région française. On est en avance là-dessus. On a des aires marines protégées, des réserves, des cantonnements, des parcs marins. Donc, on est vraiment bien équipés là-dessus. Le pêcheur s'adapte toujours, il continuera à s'adapter.

On est là pour répondre à vos questions si vous avez des questions sur notre métier, sur la manière d'y accéder et sur notre fonctionnement. Merci.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur DEFUSCO. Et enfin, Monsieur VENTURINI, pour la CCI et le port d'Ajaccio.

M. Stefanu VENTURINI, CCI

Voilà, les présentations sont faites. Comme vous le savez, nous sommes gestionnaires des concessions portuaires pour le compte de la collectivité de Corse, donc des aménagements et de l'exploitation. Au vu de tous les aménagements prévus pour les années à venir et tous les sujets qui peuvent vous intéresser, que ce soit la croisière, les coffres d'amarrage ou l'aménagement du fond de baie, nous nous sommes déplacés avec l'ensemble des équipes, les directeurs et les techniciens des concessions du port de commerce et du port de plaisance. Et nous sommes là pour répondre à toutes vos questions et essayer de vous donner le maximum d'informations qui vous seront nécessaires.

Bonne soirée à tous.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vais donc vous demander de rejoindre vos stands, si vous le voulez bien.

Intervention hors micro : « Un commentaire. Le trait de côte ? »

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Vous avez raison, Monsieur. Le trait de côte, on l'a tout de même mentionné ici. Il devait y avoir un intervenant de la ville d'Ajaccio qui, au dernier moment, n'a finalement pas pu venir ce soir. Ils sont coincés par un Conseil municipal qui a lieu ce soir.

Cela dit, merci de votre question, Monsieur, cela me permet de rebondir. Au-delà des six stands et six organisations qui sont là, dans la salle, nous avons également l'ensemble des services de l'État que vous avez déjà entendus. Également la DMLC, la Direction de la mer et du littoral corse. Nous avons également des représentants de la CAPA, la Communauté d'agglomérations du pays ajaccien. Et enfin des représentants de l'Office de l'environnement de la Corse. Donc, on a dans la salle avec nous, et qui pourra également répondre à un certain nombre de questions, un assez grand nombre de personnes, notamment sur le trait de côte. La DMLC, par exemple, pourra éventuellement répondre à vos questions.

On a essayé vraiment d'avoir un maximum d'angles de vue sur le sujet de l'avenir du golfe d'Ajaccio. Et on essaiera, avec toutes les personnes qui sont dans la salle et que je remercie, de pouvoir vous répondre.

On va pouvoir commencer la partie travail. Concrètement, c'est assez simple. Je vous propose de prendre 2 ou 3 minutes pour faire connaissance autour de votre table, vous présenter les uns, les autres. C'est très bref, très rapide. Et après cela, vous pourrez donc vous lever et aller discuter sur les six stands. Si vous avez des questions particulières sur le trait de côte par exemple ou sur d'autres choses, vous venez nous voir, nous pourrions aussi vous orienter vers les bonnes personnes.

Un point important : pourquoi vous donne-t-on aussi quelques minutes maintenant pour vous présenter ? C'est aussi pour être sûr que vous allez bien voir tout le monde. C'est-à-dire qu'à chaque table, il y a au moins une personne qui va aller voir ce stand-là ou ce stand-ci. Vous avez 30 minutes, vous êtes libres d'aller d'un stand à l'autre, de circuler autant que vous le souhaitez. Mais pas plus de 30 minutes. Est-ce que la consigne est claire ? C'est clair. Très bien, c'est parti.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je vous demande un petit instant pour la suite de notre réunion. J'ai besoin du silence, s'il vous plaît.

Le pari que l'on a fait ce soir était effectivement de vous rassembler. Vous avez tous des profils différents. Il y a des personnes ici qui sont déjà très actives sur les questions marines ou maritimes, des acteurs socioprofessionnels, des membres d'associations, des techniciens de l'État ou des collectivités. L'idée de ce moment était vraiment que vous puissiez partager un certain niveau d'information. Peut-être que pour certains, cela a paru un peu superflu, pour d'autres, peut-être que c'était une découverte. On passe maintenant, si vous le voulez bien, à la deuxième partie du travail.

Vous avez sur votre table, simplement, trois documents qui sont simplement des aides – ce n'est pas plus que cela, on n'est pas dans un exercice scolaire – pour réfléchir ensemble, pendant à peu près 45 à 50 minutes. Je vous rappelle qu'à l'issue de ce temps-là, on fera une restitution, puis on partagera, si vous le voulez bien, un verre et de quoi manger, et continuer la discussion.

Les trois documents que vous avez devant vous, il s'agit de la carte IGN, que vous connaissez tous, à l'échelle du 25 millième, du golfe d'Ajaccio. Il n'y a pas forcément toutes les informations, notamment sur la question maritime. Il n'y a pas forcément le fond, il n'y a pas de symétrie, il n'y a pas tout. Mais cela vous permet au moins de vous situer. Et c'est une carte dont vous pouvez faire ce que vous voulez, vous pouvez écrire dessus, mettre des points, des étoiles, ce que vous voulez, raturer, dessiner. C'est absolument libre.

Vous avez à côté un deuxième document qui est la carte des aires marines protégées, à l'échelle de la Corse. Vous pourrez voir le golfe d'Ajaccio et les protections qui le concernent. Vous avez à côté de cela la petite légende qui vous permet de comprendre et de lire cette carte au format A3 des protections.

Enfin, pour finir, vous avez un troisième document qui est une feuille vierge, sur laquelle on vous pose les questions suivantes. Ce sont des questions évidemment complexes. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, l'enjeu est que vous discutiez entre vous et que vous essayiez de vous mettre d'accord. Mais ce n'est pas même pas obligé, vous avez le droit de ne pas être d'accord entre vous. Simplement, vous pouvez nous l'écrire : certains pensent plutôt cela, d'autres plutôt cela. Mais le travail que l'on vous demande de faire, si vous en êtes d'accord, c'est d'essayer d'orienter l'avenir de ce golfe, autour de ces deux questions. Comment atteindre le bon état écologique ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Quelles sont les décisions à prendre ? Et comment mieux articuler et réguler les activités maritimes et littorales ? Quelles sont, pour cela aussi, les décisions à prendre ?

Vous pouvez l'écrire par des mots sur cette feuille et vous pouvez aussi le dessiner sur la carte. Si vous pensez qu'il faut faire une certaine chose à un certain endroit, vous pouvez très bien l'indiquer sur votre carte. Ce sont simplement des supports.

On va tout de même vous demander une chose importante : par groupe, qu'une personne tienne le stylo où ces deux questions sont posées. Qu'il y ait un secrétaire, en quelque sorte, du groupe, qui veuille bien tenir la plume. Et pour dessiner sur la carte, c'est un peu qui veut, comme vous le sentez collectivement.

Bien sûr, vous n'allez pas tout régler ce soir. L'objectif est de donner des orientations, de nous dire vers quoi vous voulez aller. Si vous voulez poursuivre la discussion, parce que ce n'est finalement que 1 h 30 de travail ce soir, ce n'est pas très long, vous avez plein de moyens de le faire. Par exemple, un cahier d'acteur : développer sur 4 pages un argumentaire complexe que nous diffuserons auprès de tout le monde. Vous pouvez aller sur le site internet pour donner votre avis. Vous pouvez venir vous inscrire pour La Mer en 3D, le 16 mars. Il y a énormément de choses possibles. Donc, ce soir, ce n'est pas une fin en soi, c'est un début de réflexion et de discussion. Allez jusqu'où vous pouvez aller. Discutez, débattiez, c'est vraiment fait pour cela. Nous, ce que nous vous garantissons, c'est que nous en tiendrons compte derrière. C'est-à-dire que tout ce que vous ferez aux tables sera restitué. Nous en tiendrons compte dans le compte-rendu et l'État devra donc y répondre et en tenir compte dans sa décision.

Voilà l'engagement que l'on peut prendre ce soir pour vous. Ce n'est pas plus, mais ce n'est pas moins que cela.

Un dernier point que l'on me rappelle. La question se pose sur le golfe d'Ajaccio, n'hésitez pas à écrire des choses plus générales, peut-être, qui partent de l'expérience du golfe d'Ajaccio et qui peuvent, à votre avis, faire école, être inspirante, instructrice pour le reste de la façade. C'est vraiment très libre comme exercice.

Si vous avez des questions techniques particulières, vous demandez aux personnes de la Commission particulière et on vous amènera les experts qui pourront vous répondre.

C'est parti, vous avez donc 50 minutes pour faire ce travail collectif. Bon travail.

M. Sébastien FOURMY, Commission particulière du débat public

Merci à toutes et à tous. Après ce premier temps de déambulation, de prise de connaissance, d'échanges, ce travail sur table, on l'a vu parfois sur des tables avec des personnes qui se connaissaient un peu ou qui ne se connaissaient pas du tout. En tout cas, on a vu beaucoup d'échanges sur les différentes tables. On va « ramasser les différentes copies » – ce n'est pas le bon terme – et les exposer ici, si vous voulez aller les voir tout à l'heure, ou quand on prendra le pot. Bien évidemment, tout ce qui a été écrit ici, tout ce qui a été fait sur cette table est consigné par le débat public. Là, il ne va pas s'agir d'un temps de synthèse où l'on va dire exactement ce qui s'est passé, ce qui s'est dit par table, car nous n'aurons pas le temps de faire une restitution par table – c'était prévu comme cela. On va donner quelques impressions, quelques notes des constats peut-être d'étonnement, mais qui ne sont en aucun cas une synthèse de cette soirée. La synthèse de la soirée et la synthèse du débat, c'est pour le compte-rendu du débat qui sera publié avant l'été, au plus tard le 26 juin. Je passe tout de suite la parole à Michel pour ces quelques petits mots. Et nous aurons quelques mots de conclusion juste après.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

On se répète un peu, mais encore une fois l'exercice est frustrant, on ne fait pas de synthèse, c'est totalement arbitraire. On a commencé à tourner entre les différentes tables, à regarder les nombreuses contributions. On pioche comme cela, et ce sera fait de façon systématique après.

Sur l'état écologique, par exemple, des propositions. Par exemple, lutter contre les nuisances sonores des jet-skis. Voilà un exemple. Limiter le nombre de passagers sur les bateaux de croisière. Voilà ce qui peut sortir parfois sur certaines contributions. Interdire les peintures à métaux lourds sur les bateaux. Autre type de proposition : concernant les régulations, proposition de développer la concertation entre les acteurs locaux, équilibrer les zones dédiées au public, aux professionnels de la mer, des activités touristiques. Encore, de façon arbitraire toujours, des propositions : plus de moyens humains pour pouvoir faire respecter la réglementation. Des réglementations, c'est bien, mais il faut les faire respecter. Réduire drastiquement le nombre de bateaux de croisière.

C'est une photographie comme cela très partielle.

Antony HOTTIER, Commission particulière du débat public

Des idées que j'ai récoltées, moi, beaucoup ont été dites. On a parlé aussi beaucoup d'éduquer, de sensibiliser à la mer et à ses problématiques. On a parlé d'améliorer la formation professionnelle. On parle aussi de mettre une charte de bonne conduite des plaisanciers. On a parlé de réduire la vitesse des scooters de mer, non seulement dans la bande des 300 mètres, mais dans le golfe. On demande aussi de continger le nombre de visiteurs aux Sanguinaires – je vous parle des principaux. De réduire et d'interdire le mouillage sur l'anse de Marinella. Contrôler la qualité des carburants des ferrys à l'arrêt, puisqu'ils ont des normes à respecter.

On a parlé aussi de réfléchir sur la production d'énergie électrique au moyen de la houle, puisqu'il semblerait que des études expérimentales sont en cours pour fournir de l'électricité grâce à la houle. Ce serait des structures beaucoup plus petites que les éoliennes.

Ensuite, on a parlé d'instaurer un permis de pêche pour tous les pêcheurs, qu'ils soient en mer ou à terre, pour financer la recherche et les projets sur la mer. Donc, limiter bien sûr l'activité des croisières, privilégier la santé sur la rentabilité de l'activité économique de la mer. Créer un parlement de la mer. Il existe des parlements de la mer sur le continent, et il n'en existe pas en Corse, et qui regroupent justement différents acteurs de la mer qui débattent ensemble sur la politique à mener. Et s'inspirer des autorégulations des pêcheurs pour les autres activités nautiques. Enfin, instaurer une aire marine ou une zone ou une réserve dans le golfe. Voilà, merci.

M. Sébastien Fourmy, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Anthony. Encore une fois, ce n'est pas un retour exhaustif où l'on a repris les différentes recommandations, qu'elles soient à un niveau du golfe d'Ajaccio, qu'elles soient au niveau de la Méditerranée. Et je le précise, cela a été rappelé en introduction, ce n'est pas le rôle de la CNDP de prendre les décisions, mais bien de contribuer aux décisions en écoutant, en rassemblant les différents arguments entendus au cours de l'ensemble des escales qui ont lieu au cours de ce débat.

Voici un petit temps de conclusion pour vous dire que, finalement, si vous n'avez pas eu le temps de poser une question, notamment à l'État ou même à la CNDP, il est toujours temps de le faire, et ce, jusqu'au 26 avril, sur la plateforme participative du débat. Si vous tapez « La Mer en débat » CNDP, vous tomberez directement sur le site du débat. Il y a une plateforme participative qui vous permet de poser des questions ou de laisser un avis.

Si vous êtes membres d'une association, d'une collectivité, d'un acteur économique, etc., toute personne morale peut faire un cahier d'acteur. C'est extrêmement important. Un cahier d'acteur est quelque chose qui est assez contraint. On demande de faire cela en quelques pages, en 4 pages. Et cela permet de véritablement donner la position, de présenter la position au public.

Ensuite, vous avez deux autres choses qui sont les cartes en débat. C'est des moments privilégiés. Ce soir, ce n'était pas véritablement un atelier cartographique, les cartes étaient là uniquement en support, mais il y a des moments pendant le débat où l'on fait de la cartographie sur l'éolien en mer, mais aussi sur les zones de protection fortes, où les mettre, comment ? Des exercices de cartographie sont faits tout au long du débat. Et il y a aussi des outils en ligne qui ont été développés pour le faire. Donc, là aussi, sur le site du débat, si vous allez voir notamment, on a fait cela avec un outil du CEREMA, qui a été simplifié pour pouvoir mettre la carte. On peut zoomer dessus, on peut aller sur le golfe d'Ajaccio, on peut aller sur la baie de Marseille. On peut prendre l'ensemble de la Méditerranée, sur les autres façades. Mettre des filtres de différents usages, de questions de biodiversité, etc. Et éventuellement, si besoin, tracer des zones, puisque c'est aussi un des objectifs du débat concernant l'éolien et les zones de protection fortes.

Enfin, et vous ne le savez peut-être pas, il y a des séminaires ou des webinaires transversaux, où là, ce n'est pas organisé en forum comme cela l'est aujourd'hui. Il y a des questions, des réponses, des échanges. C'est peut-être un peu plus descendant, même si l'on essaie toujours de faire un effort à la CNDP pour être le plus horizontal ou participatif possible. C'est les Mardis de la mer. Le dernier, c'était mardi dernier, sur l'éolien en mer. Et le prochain, c'est mardi prochain, le 27. Là aussi, vous trouverez toutes les informations sur le site internet du débat. Et la question est celle de la planification. C'est un peu l'exercice que vous avez fait aujourd'hui, mais en prenant vraiment un peu plus de hauteur, sur l'ensemble des façades, et en se posant les questions de comment protéger la mer. C'est la question que l'on s'est posée ce soir.

Voilà venu le temps pour nous tous, pour l'ensemble de l'équipe du débat, de vous remercier, de remercier particulièrement les organisations qui ont pu et qui se sont déplacées avec des personnes, du matériel, pour faire les stands et vous donner beaucoup d'informations.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Merci à vous aussi, toutes et tous, de vous être déplacés, parfois un peu de loin, pour venir participer à ce temps de débat. Et nous vous convions désormais à un petit pot, juste à l'extérieur. On espère pouvoir poursuivre le débat avec vous tout à l'heure. Et n'hésitez pas à aller voir les contributions, que nous relèverons à la fin. Merci à toutes et à tous pour votre venue.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>